

DEC_0245_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION AVEC L'ASSOCIATION FANFARE LES Z'ARTS D'EURE POUR LA JOURNÉE DU 20 SEPTEMBRE 2025 AU CENTRE SOCIAL LES POINTS COMMUNS

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 0068-2024 du Conseil municipal, en date du 18 novembre 2024, portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la programmation de la journée « Pont'Autrement » organisée par le Comité des Citoyens de la Ville de Pont-Audemer, le 20 septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de recourir à un partenaire pour assurer l'animation musicale sous forme de 3 interventions de 30 mins chacune de la Fanfare « les Z'Arts d'Eure » ;

DECIDE de signer la convention d'intervention avec l'association Fanfare « les Z'Arts d'Eure », représentée par Frédéric MARQUER, située 15 chemin de la briqueterie à Menneval (27300), pour 3 animations musicales lors de la journée « Pont'Autrement » organisée par le Comité des Citoyens de la Ville de Pont-Audemer, le samedi 20 septembre 2025.

Chaque animation aura une durée de 30 minutes et le montant total des animations est de 600€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 septembre 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

